

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU PEGAYROLS

Séance du 04 juillet 2019

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Le L'an deux mille dix-neuf et le quatre juillet, l'assemblée régulièrement convoquée le 27/06/2019 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian TREMOLIERES (Maire)
Sont présents : Christian TREMOLIERES, Guy POUDEROUS, Chantal SALVAN, Jérôme TAILLEFER, Frédéric BALARD, Brigitte BEZAMAT, Marie JEANJEAN, Henri HOT, Nicolas SOULIE, Franck VIEILLEDENT, Dominique VILLANO
Représentés :
Excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric BALARD

Objet : Révision des tarifs location salles communales - DE_2019_051

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales et propose leur révision comme suivant :

PRIEURE DE CASTELNAU

- 100 € habitants de la commune (50€ part communale + 50€ part versée à l'association "Club St Michel")
- 150 € habitants hors commune (90€ part communale + 60€ part versée à l'association "Club St Michel")
- Gratuit pour les associations de la commune
- 60 € pour les associations hors commune (30€ part communale + 30€ part versée à l'association "Club St Michel")
- Caution de 300€ pour la salle

CASTELMUS

- 100 € habitants de la commune (45€ part communale + 55€ part versée à l'association "La Castelmusarde")
- 150 € habitants hors commune (90€ part communale + 60€ part versée à l'association "La Castelmusarde")
- Gratuit pour les associations de la commune
- 60 € pour les associations hors commune (30€ part communale + 30€ part versée à l'association "La Castelmusarde")
- 65 € location de la chambre froide (caution 300€)
- Caution de 300€ pour la salle

ESTALANE

- 100 € habitants de la commune (50€ part communale + 50€ part versée au comité des fêtes d'Estalane)
- 150 € habitants hors commune (90€ part communale + 60€ part versée au comité des fêtes d'Estalane)
- Gratuit pour les associations de la commune
- 60 € pour les associations hors commune (30€ part communale + 30€ part versée au comité des fêtes d'Estalane)

Caution de 300€ pour la salle Sous-préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/08/2019 012-211200621-20190704-DE_2019_051-DE

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide les nouveaux tarifs de locations des salles communales
- informe que ces tarifs seront applicables à partir du 01 Octobre 2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Christian TREMOLIERES

RF Sous-préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/08/2019 012-211200621-20190704-DE_2019_051-DE